

Dans ce numéro :

Édito : Nicole PICART-
Présidente

Actualités : Nuitées
d'Hôtel

État des lieux : Santé
Financière

À venir : GPEC

Évolutions :

- Anniversaire Relais
Parental
- Hébergement en milieu
ouvert

Édito

L'été s'éloigne, l'automne s'installe avec toutes les craintes, que ravive une période de crise dont on ne voit pas l'issue. Les associations comme la nôtre ne seront pas épargnées.

Nous devons donc nous montrer vigilants mais aussi créatifs et prêts à anticiper les difficultés à venir afin de poursuivre notre mission d'aide aux plus démunis de nos concitoyens. Pour cela nous ne sommes pas sans ressources. Nous disposons d'un projet stratégique innovant dont je vous rappelle les grands objectifs :

- Promouvoir l'autonomie et la responsabilité des usagers,
- Garantir le respect, la dignité et l'égalité des chances,
- Développer la solidarité et la réciprocité des échanges.

Il faut en poursuivre le développement afin que les réponses que nous apportons soient

adaptées aux besoins recensés.

Cette année, un nouveau dispositif, la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) doit nous aider à améliorer notre fonctionnement et ainsi à pouvoir mieux répondre aux demandes nouvelles que l'évolution de la société réclame. La GPEC doit permettre d'anticiper les besoins en compétences des salariés et ainsi de pouvoir anticiper activement les évolutions rapides de l'environnement. Elle suppose dialogue, analyse et attitude prospective.

L'Entretien Individuel Annuel, prévu dans le cadre de la GPEC, doit permettre à l'association, de mieux maîtriser les évolutions de l'emploi grâce à l'élaboration d'un diagnostic des compétences, partagé avec chaque salarié et grâce à la mise en

œuvre d'un projet d'évolution et de formation.

Tout nouvel outil suscite des craintes, celui-ci n'y échappe pas. Bien compris il doit permettre à chacun de participer à la pérennité des emplois et au développement de l'association, et nous veillerons à ce que sa mise en place se fasse le plus sereinement possible.

Je vous remercie d'avance pour votre implication dans la mise en œuvre de cet outil. Je connais votre attachement à l'Addsea, je connais votre investissement professionnel, vous saurez donc utiliser à bon escient ce nouveau dispositif.



Actualités



NUITEES D'HOTEL

Durant la période hivernale la ville de Besançon a été fortement sollicitée par un nombre important de demandeurs d'asile nécessitant un hébergement. Certains d'entre eux avaient même disposé des tentes dans le quartier des Glacis. Les dispositifs d'accueil (CADA et HUDA) étaient saturés. Face à cette situation la capacité d'accueil de l'abri de nuit est passée de 40 à 59 places. Malgré cela près d'une centaine de personnes étaient hébergées à l'hôtel. La DDCSPP a sollicité les opérateurs de l'asile sur le département du Doubs pour assurer cette mission dévolue jusqu'à présent au CCAS de Besançon. Il semblait important que l'hébergement des migrants puisse se réaliser sur les trois territoires du département. Les opérateurs de l'asile ont réalisé fin décembre 2013 un projet départemental, de gestion des

nuitées d'hôtel des demandeurs d'asile primo-arrivants et des déboutés assignés à résidence.

Avec le soutien du GCS 25, l'ADDSEA a accepté de porter cette action dans la mesure où les moyens nécessaires à la mise en œuvre et au suivi de l'action pouvaient être pérennisés, la plateforme téléphonique 115 reste le premier interlocuteur. Quand une personne n'a pas d'hébergement, le 115 intervient systématiquement pour les ménages vulnérables non déjà pris en charge en établissement ou à l'hôtel ; il assure la prise en charge financière des 3 premières nuits puis quand le ménage hébergé est demandeur d'asile ou débouté assigné à résidence c'est le pôle CADA qui prend le relais. Face à l'importance du nombre de demandes d'hébergement certains critères de vulnérabilité ont été élaborés : âge des enfants, état de santé, isolement...

Dans le cadre de cette mission le pôle CADA a recruté le 16 juin 2014 une personne titulaire du BTS Services et prestations du Secteur Sanitaire et Social. Elle est chargée de rechercher des chambres disponibles sur les trois territoires, de créer des liens avec les hôteliers et d'être leur interlocutrice notamment en cas de difficultés avec les personnes hébergées. Elle assure l'organisation des transferts avec les différents partenaires (veille mobile, PADA, accueil de jour) et enfin elle assure toute la gestion administrative et financière.

Catherine GABOREAU
Directrice pôle CADA

État des lieux : Santé financière

Santé financière



Chaque année, l'Association comme chaque entreprise clôture ses comptes et présente ces derniers lors de l'Assemblée Générale. L'année 2013 s'est terminée avec l'enregistrement d'un excédent comptable de 228 299 €. Le résultat positif témoigne du sérieux et de la rigueur avec lesquels les établissements et les services de l'Association gèrent les fonds confiés par nos différents partenaires.

Toutefois, cet excédent reflète des situations bien différentes et si l'on peut se réjouir du solde global positif, il convient que chaque dispositif soit équilibré. La vigilance et la contribution de chacun font la force et l'équilibre de l'ensemble.

La comptabilité est au service d'une ambition associative. Réjouissons-nous que les résultats comptables soient positifs depuis quelques années ; ils garantissent la pérennité de nos emplois et le développement de notre Association et de ses missions.

Sylvain DONNET
Directeur Général

GPEC

À venir

Les entretiens individuels prévus dans le cadre de la GPEC font désormais partie intégrante de l'animation des ressources humaines de l'Association.

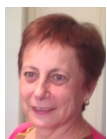
Ce moment doit être compris comme un temps de dialogue autour de 4 points essentiels :

- Les réalisations de l'année écoulée
- Les objectifs pour l'année à venir
- Les compétences à développer
- Les évolutions de fonction

Cet outil de management s'inscrit pleinement dans le déploiement du projet stratégique. Il reste donc à le faire vivre pour l'épanouissement professionnel de tous au sein de notre Association.

Anniversaire Relais Parental

Évolutions



RELAIS PARENTAL

Financé par le Département du Doubs, le Relais parental a 20 ans (création en mai 1994). Il est né d'une réflexion de travailleurs sociaux intervenant en CHRS auprès de femmes, isolées socialement, qui exprimaient leurs difficultés à assumer, seules, la prise en charge de leurs enfants. Par ailleurs, la question de la « garde » de leurs enfants se posait quand des problèmes de santé justifiaient une hospitalisation ou qu'elles reprenaient une démarche d'insertion professionnelle. Aujourd'hui, le service s'est

développé sur trois bassins, Besançon et Pays de Montbéliard (en milieu urbain) et Pontarlier (en milieu rural). En 2013, 331 enfants ont été accueillis et 207 familles ont été accompagnées.

Le 27 novembre 2014, ces 20 ans de travail seront « fêtés » à Besançon par une journée anniversaire de réflexion ouverte aux salariés des Relais et de l'ADDSEA ainsi qu'à l'ensemble des Relais Parentaux de France, les institutions partenaires, les travailleurs sociaux, puéricultrices, médecins, etc. Cette journée se déroulera selon trois axes, avec en matinée des interventions de

chercheurs ou de praticiens, et des ateliers l'après-midi traitant :

- L'accompagnement des parents
- L'accueil de l'enfant au quotidien
- Le travailler ensemble dans le secteur médico-social.

La journée sera introduite par M. Le Président du Département du Doubs et Me. La Présidente de l'ADDSEA. Le programme détaillé sera adressé à l'ensemble des établissements et services de l'ADDSEA ainsi qu'aux partenaires. Réservez cette date, vous serez les bienvenus.

Annick LABOUREY
Directrice Relais Parental

Hébergement

Milieu ouvert



SERVICES DE MILIEU OUVERT

Dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 rénovant la Protection de l'Enfance, le législateur a introduit de nouveaux modes d'intervention visant à apporter davantage de souplesse aux dispositifs existants. Il s'agit de proposer des solutions alliant la protection de l'internat au soutien du milieu ouvert. En effet, dans certaines situations familiales, il arrive qu'une prise de distance soit nécessaire pendant quelques jours seulement, ou qu'une alternance entre une partie de la semaine au domicile, et une autre dans une structure d'accueil, soit pertinente. Nous apportons une réponse,

inexistante à ce jour dans notre département, sur le fondement de l'Art. 375-2 du Code Civil, modifié par la loi du 5 mars 2007, qui stipule que "lorsqu'il confie un mineur à un Service de Milieu Ouvert, le Juge des Enfants peut autoriser ce dernier à lui assurer un hébergement exceptionnel ou périodique, à condition que ce Service soit spécifiquement habilité à cet effet. Chaque fois qu'il héberge le mineur en vertu de cette autorisation, le Service en informe sans délai ses parents ou ses représentants légaux, ainsi que le Juge des Enfants et le Président du Conseil Général. Le Juge est saisi de tout désaccord concernant cet hébergement". L'AEMO (H) avec accueil périodique ou exceptionnel offre donc la possibilité d'un accompagnement

éducatif des mineurs et d'un soutien à la parentalité de manière intensive, tout en permettant l'accueil physique momentané du mineur lorsque la situation le nécessite. Cette mesure permet d'assurer, le cas échéant, une guidance plus soutenue à des moments particuliers de l'histoire familiale, voire une suppléance ponctuelle, donc limitée dans le temps.

C'est en s'appuyant, dans un premier temps, sur le dispositif existant qu'offrent le Pôle Educatif et le Relais Parental que notre Association s'engage dans la mise en œuvre de ce nouveau mode d'intervention. Nul doute qu'il sera de nature à répondre aux besoins des parents et enfants concernés.

Alain BOURGEON
Directeur SMO